



Traité 'Halla

Michna 1 - Chapitre 1

חֲמִשָּׁה דְּבָרִים תִּיבִין בַּחֲלָה: הַחֲטִיִּם, וְהַשְּׁעוּרִים, וְהַכֶּסֶּמִּין, וְשִׁבְלַת
שׁוּעָל, וְשִׁיפּוֹן.
הָרִי אֵלֹו תִּיבִין בַּחֲלָה,
וּמִצְטָרְפִין זֶה עִם זֶה.
וְאַסּוּרִין בַּחֲדָשׁ מִלֶּפְנֵי הַפֶּסַח,
וּמִלְקָצוֹר מִלֶּפְנֵי הָעֶמֶר.
וְאִם הִשְׁרִישׁוּ קֶדֶם לָעֶמֶר, הָעֶמֶר מִתִּירָן;
וְאִם לֹא, אֲסוּרִין עַד שְׁיבוֹא הָעֶמֶר הַבָּא:

Cinq produits sont soumis à la 'Halla (lorsqu'on en fait une pâte) : le blé, l'orge, l'épeautre, l'avoine et le seigle. On peut les associer pour former le minimum de quantité nécessaire à ce prélèvement. Il est interdit de manger de la nouvelle récolte avant Pessa'h (Issour 'Hadash), ni de les moissonner avant la remise de la première gerbe au Cohen (Min'hat Ha'Omer). Si elles ont pris racine avant la remise de cette gerbe, on peut les couper aussitôt ; tandis que si ce n'est pas le cas, elles seront interdites, jusqu'à la Min'hat Ha'Omer de l'année suivante.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions